

ADDRESS
Stationsplein 3
P.O. Box 173,
8000 AD Zwolle
The Netherlands
TELEPHONE
+31(0)38 - 428 4811
FAX
+31(0)38 - 428 4238
EMAIL
info@wavin.com

Objet : Déclaration REACH

Le 29 mai 2013

À QUI DE DROIT,

Le Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), est entré en vigueur depuis juin 2007 (www.echa.europa.eu). Il impose des obligations d'enregistrement, de notification et d'autorisation aux *fabricants* et aux *importateurs* des « substances », « préparations » et « articles » spécifiés dans ce règlement. WAVIN est principalement un « *utilisateur en aval* » de substances et de préparations. Par conséquent, dans la plupart des cas, WAVIN n'est pas directement soumis à des obligations d'enregistrement ou d'autorisation.

Nous avons demandé à nos fournisseurs de confirmer par écrit le pré-enregistrement, l'enregistrement et la notification des substances qu'ils nous livrent (en tant que telles ou dans des préparations ou des articles), en respectant les délais spécifiés par le règlement REACH, si nécessaire.

Nous avons ensuite mis en place une communication avec nos fournisseurs, directement ou par le biais de nos filiales, en ce qui concerne l'usage et les conditions d'utilisation, permettant à nos fournisseurs d'inclure notre usage comme un « usage identifié » dans les fiches de données de sécurité et lors de l'enregistrement final.

Nous avons également demandé à nos fournisseurs s'ils utilisent ou non des substances figurant sur la liste des substances candidates de l'Annexe XIV et/ou s'ils pensent que les articles qu'ils nous livrent contiennent des substances qui seront soumises à autorisation.

En outre, nous avons demandé à nos fournisseurs de nous informer immédiatement s'ils décident de mettre fin à l'approvisionnement et/ou s'ils modifient la composition de substances, préparations ou articles suite aux obligations de pré-enregistrement, d'enregistrement ou d'autorisation dans le cadre de REACH.

À l'heure actuelle, rien ne laisse à penser que les articles que nous vous livrons contiennent des substances qui n'ont pas été (pré-)enregistrées alors qu'elles devraient l'être. Nous n'avons pas non plus de raison de croire que les articles que nous vous livrons contiennent des substances figurant sur la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de l'ECHA (concentrations supérieures à 0,1 % en masse).

Il y a une seule exception à ce qui précède. Notre société (et le secteur européen des tubes et raccords en plastique en général) s'est engagée, pour des raisons environnementales et écologiques, à inclure des matériaux recyclés dans nos produits s'il y a lieu. Cela ne représente pas un compromis en matière de niveaux de performances, de conformité aux normes pertinentes ou de durée de vie attendue. Par conséquent, dans le cadre de REACH, nous avons désormais l'obligation de vous prévenir que ce produit peut contenir plus de 0,1 % (m/m) de stabilisants à base de plomb. Il est à noter que les composés de plomb sont encapsulés dans la matrice polymère et qu'ils ne sont pas libérés dans des conditions normales d'utilisation pendant la durée de service du produit.

Si nous nous apercevons que nous devons mettre fin à l'approvisionnement d'un article qui vous est destiné ou si le fournisseur ou nous-mêmes devons modifier la composition d'un article suite aux obligations d'enregistrement, de notification ou d'autorisation de nos fournisseurs, nous vous en informerons dès que possible.

Cordialement,

Nisrene Haddad
Sustainability Manager – WAVIN NV

